



85 chemin de la Commune  
Vaudreuil-Dorion (Qc) J7V 2C3

## Règlements généraux (COVID 19) Pour une location de la Maison Trestler

**Tous les intervenants doivent être sensibles en cette période de pandémie et comprendre que nous devons faire les choses différemment tout en respectant les directives de la santé publique. Le respect du lieu, de ses responsables et de vos invités est indispensable.**

En cette période incertaine, le nombre maximal de convives est de 30 personnes ou moins et ceci pour un repas assis seulement.

La formule boites à lunch préparées par un traiteur est fortement conseillée. Un traiteur sera aussi possible sur place, tout en tenant compte des exigences de la CNESST et du MAPAQ ainsi que des directives gouvernementales. Si vous optez pour un repas avec service, votre traiteur **devra suivre les règles des instances gouvernementales et avoir le personnel qui respectera les directives à la lettre afin de protéger vos invités. Pour le service des breuvages, les mêmes procédures devront s'appliquer, seule la personne attitrée à ce volet pourra effectuer ce geste.**

Selon les circonstances, la danse est interdite.

### **Installations et montage :**

Nous pourrions discuter du montage en tenant compte des gens résidants à la même adresse civique et ce, en respectant la distance règlementaire de 2 mètres, selon la distance entre chacune des tables installées.

**Les renseignements concernant le montage des salles devront être fournis à la responsable des locations de la Maison Trestler deux semaines à l'avance, sur rendez-vous seulement en vous assurant du port du masque pour cette rencontre.**

### **Déroulement :**

Pour le repas, le salon sera la pièce désignée et l'accès aux autres pièces se verra limité.

En arrivant, les invités devront avoir un couvre visage et le retirer une fois à leur place pour la période du repas.

Pour la formule boites à lunch, la boisson devra être sur la table et une seule personne par table devra être désignée afin d'effectuer ce service.

## **Déroulement : (suite)**

En cette période COVID, les gens devront entrer par la porte centrale et à leur arrivée le lavage des mains est obligatoire à la station. L'étage et la partie ouest de la maison vont demeurer interdits pour le moment.

Concernant les couverts (vaisselles et autres) contrairement à nos habitudes, nous recommandons du jetable. Si vous décidez de prendre notre vaisselle, des procédures précises seront appliquées pour la mise en place et le ramassage.

La location de la vaisselle, des nappes et serviettes de table de la Maison Trestler ne sont pas inclus dans le prix de la location de la salle, notre liste est disponible avec les prix de chaque item.

L'accès à la salle de bain sera limité à une seule personne à la fois.

Seule la personne responsable de la maison et les employées ou (employés) du traiteur ont accès à la cuisine. Le traiteur engagé devra se conformer aux règles sanitaires de la CNESST et du MAPAQ.

Lors de votre départ et de celui de vos invités, nous vous demandons de bien vouloir quitter les lieux en toute quiétude, par respect pour le voisinage.

## **Traiteurs :**

Nous n'acceptons que les traiteurs d'expérience avec le service et respectant les normes de la santé publique. Vous devrez obligatoirement avoir du personnel provenant du traiteur pour assumer le service sans contact. **Peu importe la formule choisie, un serveur ou plus, doit demeurer au service du client, et ce, jusqu'à la toute fin de la réception.**

**Livraison :** Selon le cas, à déterminer et sans contact.

## **Permis d'alcool :**

En conformité avec la loi, vous devez faire la demande d'un permis d'alcool afin de vendre ou servir des boissons alcooliques. À défaut de l'application de cette règle, nous serons dans l'obligation de résilier l'entente de location. Le formulaire de demande de permis d'alcool, signé par la directrice de la Maison Trestler, est inclus dans nos documents. Vous devez le compléter et l'envoyer accompagné de votre chèque à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. **Cette demande de permis doit être acheminée au moins 15 jours avant la date de l'événement.**

## **Musique :**

S'il y a de la musique d'ambiance au salon, les portes fenêtres de la terrasse devront être fermées afin de respecter la tranquillité du voisinage. La musique et les festivités devront se terminer à 1 h du matin ou avant et un rappel, en ce moment la danse n'est pas permise.

### **Piano :**

Les enfants et amateurs non qualifiés, ne sont pas autorisés à jouer sur le piano. Seul une ou un pianiste professionnel peut l'utiliser avec la permission de la direction.

### **Terrasse :**

Pour le moment, point d'observation seulement et à 2 mètres de distance. Pas d'installation extérieure.

### **Supervision :**

La personne chargée de la supervision engagée par la Maison Trestler vous accompagne du début à la fin de votre réservation. Veuillez noter, qu'elle n'est pas présente pour effectuer le service, déménager meubles, chaises ou autres. Cette personne est là pour veiller à la distanciation de 2 mètres, pour que la réception puisse se dérouler dans l'ordre et pour respecter les règlements auxquels vous vous êtes engagés. **La vaisselle utilisée doit être ramassée et amenée à la cuisine par le personnel du service traiteur engagé, si c'est le cas.**

### **Enfants et gardiennage :**

Étant une résidence patrimoniale, cette maison n'est pas propice aux courses et aux jeux, les enfants présents doivent être surveillés par un adulte ou une personne responsable.

Un service de gardiennage est obligatoire lors des réceptions, on recommande une gardienne, âgée de 16 ans et plus pour accompagner les jeunes (une personne pour 8 enfants et moins). Merci de respecter ces consignes.

### **Responsabilité :**

Le client, ses invités ou le personnel engagé sont responsables en cas de perte, vol ou bris tant à l'intérieur de la maison, qu'à l'extérieur. Suite à un méfait, une évaluation sera faite par un professionnel et une attestation écrite vous sera remise, afin d'obtenir un remboursement.

### **Divers :**

Les bougeoirs sont uniquement autorisés sur les tables et nous n'acceptons que les bougies à piles.

### **Ce qui est interdit :**

- . De déplacer ou bouger le piano, seul le personnel de la maison peut le faire
- . De fumer (cigarettes ou autres substances et de vapoter dans la maison)
- . De danser (pour le moment)
- . De déplacer, d'enlever ou de remplacer des tableaux sur les murs de la maison
- . D'enlever ou de déplacer les rideaux ou autres éléments de décor de la maison
- . De lancer des confettis, serpentins ou des pétales de roses à l'intérieur et à l'extérieur de la maison
- . D'utiliser un canon à fumer (glace sèche) ou canon à bulles et autres effets
- . La musique à l'extérieur
- . De prendre le repas à l'extérieur
- . De laver la vaisselle afin de la réutiliser (un seul lavage à la fin)

**Ce qui est interdit : (suite).**

- . De déposer des fleurs, gâteau ou autres objets sur les pianos (au salon et dans le hall).
- . Allumer des feux de Bengale
- . Apporter des chandeliers
- . De mettre des bougeoirs sur les manteaux de cheminées ainsi que sur les bordures de style Tudor dans la voûte
- . Installer un chapiteau
- . Apporter sur place des plats sans la présence d'un traiteur reconnu accompagnés de ses serveurs
- . Les animaux domestiques à l'intérieur et à l'extérieur

**Facturation :**

- . Veuillez noter que des frais de 2%/mois seront ajoutés sur toutes factures non payées après 30 jours suivant son émission.
- . Nous recommandons les paiements par cartes de crédit (Visa ou MasterCard) et Interac.
- . Le ou les dépôts ne sont pas remboursables.

Le client s'engage par sa signature à respecter les ententes du contrat ainsi que les modalités de paiement.

Date : .....

Signature du responsable de l'activité : .....

Représentant de la Maison Trestler : .....

*Veuillez SVP nous retourner un des deux exemplaires de ce contrat dûment signé, par courriel, par fax au 450 455-5341 ou par la poste.*